

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2014

L'an deux mille quatorze, treize mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	N°	Thème	Objet de la délibération	N° page
1	13	Compte administratif	Vote du compte administratif 2013 du budget principal	
2	14	Compte administratif	Vote du compte administratif 2013 du budget assainissement	
3	15	Compte de gestion	Vote du compte de gestion 2013 du budget principal	
4	16	Compte de gestion	Vote du compte de gestion 2013 du budget assainissement	
5	17	Communauté de Communes	Modification des statuts communautaires	
6	18	4° tranche Assainissement collectif	Choix de l'entreprise pour le contrôle d'étanchéité travaux 4° tranche assainissement collectif	
7	19	Assainissement collectif	Choix entreprise SPS 4° tranche assainissement collectif	
8	20	Salle multi activités	Choix des entreprises Contrôle technique et SPS salle multi activités	
9	21	Contrat adjoint technique garderie	Renouvellement du contrat d'Adjoint technique à la garderie de l'école	
10	22	Vente matériel cuisson	Vente du piano de cuisson de la cantine scolaire	
11	23	Retrait lanterne	Retrait lanterne non opérationnelle et mise en place d'un lampadaire	

L'an deux mille quatorze, le treize mars à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 07 mars 2014.

Etaient présents : Daniel LACHAIZE, Annick KOURLATE, Jacques BERTHET, Marie-Pierre POUGET, Jean-Luc FAVRETTO, Alain BATAAC, Jean-Thierry LANSADÉ, Franck POURTAL, Marie-José GUERIN, Hélène GUISSSET, Josiane MANZANAS, Florentine POUCHIN N'GAPELE (arrivée à 21 h 00), Michel CARPENTIER, Claude ROUCHEYROLLE, Marie-France AUDET

Absents excusés : néant

Absent non excusé : néant

Procurations : Mme POUCHIN N'GAPELE Florentine à M. BERTHET Jacques pour le début de la réunion de 20 h 30 à 21 h 00

Secrétaire de séance : Marie-José GUERIN

Approbation du procès-verbal

Le Maire soumet à l'assemblée le compte rendu de la réunion du 12 Février 2014 pour approbation.

Aucune remarque n'est apportée sur le compte rendu et celui-ci est adopté à l'unanimité.

M. LACHAIZE fait part des remerciements de la famille pour les marques de sympathie apportées lors du décès de Mme DESSOUDEIX.

Adoption de l'ordre du jour

- Délibérations :
 - Vote des comptes administratifs 2013
 - Budget principal
 - budget assainissement
 - Vote des comptes de gestion 2013
 - budget principal
 - budget assainissement
 - Modification des statuts communautaires
 - Choix de l'entreprise pour le contrôle d'étanchéité et de compactage des travaux de la 4° tranche d'assainissement
 - Choix de l'entreprise SPS (sécurité-protection-santé) pour les travaux de la 4° tranche d'assainissement collectif
 - Choix des entreprises CT (contrôle technique) et SPS (sécurité-protection-santé) pour les travaux de construction de la salle multi activités (judo)
 - Renouvellement du contrat d'Adjoint technique à la garderie de l'école
- Communauté de Communes
- Commissions et Syndicats
- Questions diverses

Le Maire propose d'ajouter les délibérations suivantes à l'ordre du jour :

- possibilité de vente de l'ancien piano de cuisson
- SDE 24 dépôt de lanterne et pose d'un lampadaire côté dépôt matériel communal

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Monsieur LACHAIZE donne la parole à M. LANSADE pour la présentation des comptes administratifs et comptes de gestion 2013

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET DE LA COMMUNE DE L'ANNEE 2013

Monsieur LANSADE, 1^{er} Adjoint présente le compte administratif du budget de la Commune de l'année 2013

Dépenses de fonctionnement	: 668 669,72
Recettes de fonctionnement	: 766 089,33
Excédent de fonctionnement	: 97 419,61
Résultat de clôture 2012	: 256 749,15
Affectation du résultat	: 150 000,00
Résultat de clôture 2013	: 204 168,76

Dépenses d'investissement	: 301 543,28
Recettes d'investissement	: 165 149,96
Déficit d'investissement	: -136 393,32
Résultat de clôture 2012	: - 62 215,52
Résultat de clôture 2013	: - 198 608,84

Résultat global de clôture 2013 : excédent (204 168,76 – 198 608,84)= 5 550,92 €

Auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser : 202 000 € soit un total excédentaire de 207 550,92 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2013

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif du Budget Principal de la Commune de l'année 2013, est invité à l'adopter conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur CARPENTIER doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le compte administratif 2013 du budget de la Commune est adopté par :

-Pour : 15 - Contre : 0 - Abstention : 0

PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT DE L'ANNEE 2013

Dépenses d'exploitation	: 36 955,63
Recettes d'exploitation et report	: 47 649,53
Excédent d'exploitation	: 10 693,90
Report 2012	: 17 227,33
Résultat de clôture 2013	: 27 921,23

Dépenses d'investissement	: 20 915,85
Recettes d'investissement	: 62 426,66
Excédent d'investissement	: 41 510,81
Report 2012	: 47 651,35
Résultat de clôture 2013	: 89 162,16

Résultat de clôture de l'année 2013 : excédent (89 162,16 + 27 921,23) = 117 083,39 €
 Auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser 27 000 € soit un total excédentaire de 144 083,39 €

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT ANNEE 2013

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2013 du Budget Annexe assainissement de la Commune est invité à l'adopter conformément aux documents transmis.

Monsieur le Maire quitte la salle et Monsieur CARPENTIER doyen d'âge, prend la présidence de la séance et fait procéder au vote.

Le compte administratif 2013 du budget annexe assainissement est adopté par :

-Pour : 15 -Contre : 0 -Abstention : 0

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET DE LA COMMUNE

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2013 du Budget Principal de la Commune :

- prend acte de la présentation du compte administratif*
- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion*
- arrêté les résultats définitifs*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui fait ressortir

-Pour : 15 -Contre : 0 -Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget de la Commune est approuvé.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2013 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Délibération :

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte administratif de l'année 2013 du Budget annexe assainissement :

- prend acte de la présentation du compte administratif*
- constate les identités de valeurs avec les indications des comptes de gestion*

-arrêté les résultats définitifs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal passe au vote qui fait ressortir

-Pour : 15

-Contre : 0

-Abstention : 0

A l'unanimité des membres présents le compte de gestion du budget assainissement est approuvé.

MODIFICATION DES STATUTS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire fait part des modifications à apporter aux statuts communautaires pour permettre l'implantation d'un télé centre sur la zone de Ecopôle Périgord Aquitaine.

-statuts communautaires chapitre 8 Action de développement économique

1-2 ajouts : mise en place d'outils favorisant l'aménagement numérique

-création d'un paragraphe 8-2-7 aménagement numérique.

Cette modification a déjà été actée par la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson.

Le Conseil Municipal après quelques échanges sur l'impact peu visible pour la Commune d'un télé centre entérine cette décision par 12 votes pour et 3 abstentions.

Délibération

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de préciser les statuts de la Communauté de Communes de Montaigne Montravel et Gurson afin d'intégrer les décisions prises, par délibérations en date du 20 février 2014 :

-DE14-0035 pour la création d'un télécentre sur le site d'Ecopôle Périgord Aquitaine et la création d'une société Publique Locale.

-DE14-0036 pour l'ajout de la compétence « aménagement numérique »

Il est proposé d'ajouter au paragraphe :

-8.1.2. Actions de développement économique :

-Mise en place d'outils dédiés au développement économique du Territoire et contribuant à la création ou au maintien des activités en faveur de l'emploi.

Et créer le paragraphe :

-8.2.7 Aménagement numérique

Est d'intérêt communautaire :

-Etablissement et exploitation sur le territoire communautaire des infrastructures et des réseaux de télécommunications électroniques au sens de l'article L1425-1 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les statuts modifiés par 12 votes pour et 3 abstentions.

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LE CONTROLE D'ETANCHEITE ET DE COMPACTAGE DES TRAVAUX DE LA 4° TRANCHE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Délibération :

Le Maire informe le Conseil Municipal que sur trois entreprises contactées, deux ont répondu.

-MARCHEIX IVC : 12 937.75 € HT 15 525.30 € TTC
-COVICA : 14 877.00 € HT 17 852.40 € TTC

Sur proposition du Maire et de la commission assainissement, le Conseil Municipal choisit à l'unanimité la Société MARCHEIX IVC

CHOIX DE L'ENTREPRISE SPS (SECURITE-PROTECTION-SANTE) POUR LES TRAVAUX DE LA 4° TRANCHE ASSAINISSEMENT COLLECTIF.

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que trois entreprises ont répondu pour le contrôle SPS (sécurité-protection-santé) des travaux de la 4° tranche de l'assainissement collectif :

-LAFON : 2 067,21 € TTC
-CALICONSULT : 2 256 € TTC
-SOCOTEC : 2 018,25 € TTC

Sur proposition du Maire et de la commission assainissement le Conseil Municipal choisit l'entreprise LAFON par 13 voix pour et 2 abstentions.

CHOIX DES ENTREPRISES CT (CONTROLE TECHNIQUE) ET SPS (SECURITE-PROTECTION-SANTE) POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA SALLE MULTI ACTIVITES (JUDO)

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal que 3 entreprises ont répondu pour le contrôle technique et SPS (sécurité-protection-santé) pour les travaux de construction de la salle multi activités (judo) :

-VERITAS : CT : 4 420 €	et SPS : 3 604 €	total : 8 024 €
-SOCOTEC : CT : 4 390 €	et SPS : 4 025 € (remise de 2 % consentie avec une prestation supplémentaire obligatoire) soit un total : 8 246 €	
-APAVE : CT : 5 756 €	et SPS : 3 910 €	total : 9 666 €

Sur proposition du Maire et de la commission des bâtiments, le Conseil Municipal fait le choix de l'entreprise SOCOTEC, considérée comme la plus complète, et financièrement la plus avantageuse.

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'ADJOINT TECHNIQUE A LA GARDERIE DE L'ECOLE

Le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le renouvellement du contrat de l'adjoint technique à la garderie arrivant à expiration le 31 mars prochain. Considérant les compétences de l'agent, sa disponibilité et sa discrétion, le Conseil Municipal à l'unanimité propose le renouvellement du contrat pour 3 ans.

Délibération

Le Maire rappelle que le contrat du poste d'Adjoint technique à la garderie arrive à expiration le 30 mars prochain. Aussi, il convient de prendre une décision quant au devenir de cet emploi. Considérant la nécessité de renouveler ce poste, compte tenu des effectifs de la garderie scolaire, le Conseil Municipal à l'unanimité propose de renouveler ce contrat pour 3 ans à raison de 17 h 50 par semaine.

VENTE DU PIANO DE CUISSON

Un acheteur propose la somme de 300 € pour l'achat de l'ancien piano de cuisson de la cantine scolaire entreposé au dépôt des cantonniers.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la vente et décide que le paiement sera versé à l'association des jeunes sous forme de subvention.

Délibération

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu une proposition d'achat de 300 € pour l'ancien piano de cuisson de la cantine scolaire acheté en 1994 et entreposé au dépôt des cantonniers.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte cette proposition et décide que le produit de cette vente sera versé à l'association des jeunes de Montcaret, sous forme de subvention.

SDE 24

Le syndicat SDE 24 propose le retrait de la lanterne d'éclairage publique, non opérationnelle, devant chez M. BUISSON et la mise en place d'un lampadaire vers le dépôt de la Commune de l'autre côté de la route.

Coût pour la Commune environ 2000 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision vue l'intérêt d'éclairer ce coin sombre

Délibération

Le Maire propose de demander au SDE 24 (syndicat d'électrification de la Dordogne) de retirer la lanterne d'éclairage publique, non opérationnelle, devant chez M. BUISSON, et de procéder à la mise en place d'un nouveau lampadaire de l'autre côté de la route vers le dépôt des cantonniers.

Le coût de ces travaux restant à la charge de la Commune serait d'environ 2 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le Compte Administratif 2013 et le budget prévisionnel 2014 ont été votés pour pouvoir entreprendre rapidement les travaux routiers.

COMMISSIONS ET SYNDICATS

SIAEP :

Le Compte Administratif 2013 et du budget prévisionnel 2014 ont été votés.

L'étude des travaux d'adduction d'eau à effectuer dans chaque aménagement de bourgs ont été évoquée.

Bâtiments

-le permis de construire pour la salle de judo a été déposé à la DDT le 05 mars 2014.
-La dégradation de 2 baies vitrées à l'école, suite à une tentative d'effraction, a entraîné des dégâts estimés entre 7 et 8000 €. La Commune attend l'expert pour une prise en charge par les assurances.

Assainissement 4° tranche

Le Maire a procédé à la signature de l'ordre de service à l'entreprise DUBREUILH pour le début des travaux vers le 15 mai prochain.

Une lettre a été envoyée à tous les propriétaires concernés par la 4° tranche d'assainissement, afin de déterminer l'implantation des tabourets de raccordement.

Eglise

Le Maire informe qu'il a déposé la demande de travaux pour la réfection de la toiture de l'Eglise le 04 mars dernier auprès du SDAP (Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine) à Périgueux.

QUESTIONS DIVERSES

Tour de garde aux urnes pour les élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Dimanche 23 mars 2014

BUREAU 1 : M. LACHAIZE

HORAIRES	NOMS
8 h 00 - 10 h 30	LACHAIZE Daniel- FAVRETTO Jean-Luc - MANZANAS Josiane
10 h 30 – 13 h 00	LACHAIZE Daniel – KOURLATE Annick – POUGET Marie-Pierre
13 h 00 – 15 h 30	LACHAIZE Daniel – ROUCHEYROLLE Claude- AUDET Marie-France
15 h 30 – 18 h 00	LACHAIZE Daniel – MANZANAS Josiane – GUERIN Marie-José

BUREAU 2 : M. LANSADE

HORAIRES	NOMS
8 h 00- 10 h 30	LANSADE Jean-Thierry – POURTAL Franck – BATAC Alain
10 h 30 – 13 h 00	LANSADE Jean-Thierry – CARPENTIER Michel – BERTHET Jacques
13 h 00 – 15 h 30	LANSADE Jean-Thierry – FAVRETTO Jean-Luc – POURTAL Franck

15 h 30 – 18 h 00	LANSADE Jean-Thierry – AUDET Marie-France - POUCHIN N’GAPELE Florentine

Dimanche 30 mars 2014

BUREAU 1 : M. LACHAIZE

HORAIRES	NOMS
8 h 00 - 10 h 30	LACHAIZE Daniel- FAVRETTO Jean-Luc – GUISET Hélène
10 h 30 – 13 h 00	LACHAIZE Daniel – KOURLATE Annick – POUGET Marie-Pierre
13 h 00 – 15 h 30	LACHAIZE Daniel – ROUCHEYROLLE Claude- POUGET Marie-Pierre
15 h 30 – 18 h 00	LACHAIZE Daniel – MANZANAS Josiane – GUISET Hélène

BUREAU 2 : M. LANSADE

HORAIRES	NOMS
8 h 00- 10 h 30	LANSADE Jean-Thierry – POURTAL Franck – BATAC Alain
10 h 30 – 13 h 00	LANSADE Jean-Thierry – ROUCHEYROLLE Claude – BERTHET Jacques
13 h 00 – 15 h 30	LANSADE Jean-Thierry – FAVRETTO Jean-Luc – POURTAL Franck
15 h 30 – 18 h 00	LANSADE Jean-Thierry – BATAC Alain - POUCHIN N’GAPELE Florentine

Numérotation des rues

Le Conseil Municipal remercie Jacques BERTHET ainsi que le personnel communal pour son implication dans l’installation des panneaux des noms des rues. Il reste 8 panneaux à installer.

L’ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance 22 h 25.

Monsieur CARPENTIER demande la parole à l’occasion de cette dernière réunion du conseil municipal. Il exprime les sentiments qui l’animent en quatre expressions : tristesse, nostalgie, fierté et remerciements.

Il formule aussi le souhait de bonne chance aux nouveaux élus.

Le Maire,

Daniel LACHAIZE	
-----------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Thierry LANSADE		Hélène GUISET	
Jean-Luc FAVRETTO		Marie-France AUDET	
Claude ROUCHEYROLLE		Marie-Pierre POUGET	
Annick KOURLATE		Florentine POUCHIN N'GAPELE	
Josiane MANZANAS		Marie-José GUERIN	
Jacques BERTHET		Alain BATAAC	
Franck POURTAL		Michel CARPENTIER	